



0387207536 / 0608756243
Web <http://tdf-UNSA.org>
<http://twitter.com/TdfUNSA>

ELECTIONS CSE 2019 PLUS LOIN AVEC L'UNSA

Le 26 Mars 2019

LE DIALOGUE SOCIAL

Les relations entre employeur et salariés sont faites à la fois **d'un intérêt commun et de multiples conflits** (sur les conditions de travail, le déroulement des carrières, les rémunérations). Réussir à résoudre ceux-ci, au nom de l'objectif commun, telle devrait être la vraie fonction du **dialogue social**.

Tout le monde veut davantage de dialogue social. Mais pour en faire quoi ? En France on a tendance à penser que la relation entre un employeur et ses salariés est **structurellement conflictuelle**. Telle est en tout cas l'opinion véhiculée par certains syndicats. Dès lors, si le conflit est le mode de relations permanent, le dialogue social ne peut servir, au mieux, qu'à **dégager des compromis entre des intérêts divergents**. De cette divergence entre représentation collective et réalité de terrain naît peut-être, au moins pour partie, **le manque d'audience des syndicats** qui ne retrouvent vraiment vie que dans les phases de conflit aigu, c'est-à-dire souvent trop tard.



Resp. Ingénierie de Conception Indoor, DTI Metz

« Mon implication depuis de nombreuses années dans les instances du personnel, m'ont permis d'acquérir une connaissance forte des attentes de salariés dans un monde du travail exigeant et changeant. »



Technicien MO, équipe Centre Nord-Ouest

« Sur le terrain, j'ai vécu les évolutions du métier de technicien. Ancien élu DP et membre de commissions CE, je veux poursuivre la défense des salariés et l'amélioration des conditions de travail. »

Cependant, certains syndicats dits « réformistes », sont conscients qu'existe entre l'employeur et les salariés **un intérêt commun**, celui de la bonne santé de leur entreprise. Il en va ainsi de l'UNSA, qui entend apporter à TDF une **action réaliste, dynamique et pragmatique**, pour le **bien**

des salariés tout en gardant en tête la **santé de l'entreprise** dans le contexte dans laquelle elle évolue. C'est un syndicat de rupture par rapport aux centrales syndicales classiques, au service des cadres et des non-cadres de l'entreprise. L'UNSA est composée de salariés impliqués au service de tous. Chacun est conscient de ses droits et devoirs vis-à-vis de la mission qui lui est confiée.

L'UNSA est **un syndicat indépendant** des partis politiques, autonome et sans contraintes d'appareil. Nous validons démocratiquement par vote des adhérents UNSA, les accords que nous négocions dans l'entreprise. Les militants de l'UNSA sont des femmes et des hommes qui apportent leur contribution au débat social, économique et citoyen de l'entreprise.

L'UNSA, l'organisation syndicale qui s'implante et grandit
Depuis 1993, l'UNSA a connu un fort développement dans le secteur privé :

IBM 1er	SECURITAS 1er
SFR 1er	ADECCO 1er
LIDL 1er	Caisse d'Epargne 1er
AREVA 1er	EUTELSAT 1er
SNCF 2ème	RATP 2ème

LA PLURALITE SYNDICALE

Nous avons la chance de vivre dans **un pays libre**, dans une démocratie où chacun doit pouvoir s'exprimer comme il le souhaite. Il en va de même dans le cadre de la **démocratie sociale dans l'entreprise** où chacun des acteurs peut se positionner librement sur l'ensemble des sujets qui lui sont chers, avec son analyse de la situation, et ceci, en toute liberté.



Resp. Projets Transversaux, DSI Montrouge

« Au sein de l'UNSA j'ai trouvé une équipe dynamique portant des valeurs de probité, d'écoute, de justice et ouverte au dialogue. J'ai l'intime conviction que l'UNSA aura à cœur d'exercer une représentativité réelle pour défendre les intérêts de tous, tout en contribuant au développement de notre entreprise. »

S'il y a, en France, un pluralisme syndical, c'est bien parce que **les salariés ne pensent pas tous la même chose**, parce que les organisations syndicales n'ont pas toutes les mêmes positions et n'ont **pas la même manière d'exprimer leur approbation ou leur mécontentement**. Le pluralisme syndical, c'est aussi la **liberté**

de penser, la liberté d'expression. C'est un verrou contre la pensée unique que pourrait être tenté d'imposer **un syndicat qui serait seul ou ultra-majoritaire**. A l'opposé de la pensée unique, **la confrontation d'idées et le respect de l'autre** sont des richesses que les organisations syndicales ont le devoir de faire vivre.

Les Organisations Syndicales ont parfois des approches différentes des réalités économiques et surtout des solutions à apporter. L'UNSA déplore que certains sachent seulement s'opposer mais rarement se rassembler pour promouvoir et trouver ensemble des solutions. L'UNSA revendique **un syndicalisme d'actions et de propositions**, dans l'intérêt des salariés.

Nous sommes favorables à la négociation pour que **les partenaires sociaux prennent position et s'engagent**. Certes, le rôle du syndicat devient alors plus compliqué. Chacun sait combien il est plus facile de s'opposer, de dénoncer que de proposer. Afin d'être un acteur positif et responsable pour les salariés, l'UNSA défend un syndicalisme qui se veut **combatif mais surtout efficace** pour régler les problèmes.



Resp. Domaine de Production, DO SE Bastia

« Elu depuis 2 ans au CE, j'ai pu me rendre compte de l'importance du dialogue sociale à TDF et du poids des Organisations Syndicales dans la prise de décision de la direction. C'est pour ces raisons que je souhaite continuer à m'investir et de porter la voix de l'UNSA. »

Petit glossaire à l'usage des salariés un peu perdus dans toutes ces instances ...

Délégué syndical : représentant nommé par une Organisation Syndicale pour la représenter auprès d'un employeur. Il transmet les réclamations et les revendications de son syndicat à l'employeur. Il assure aussi la défense des salariés. Il négocie les accords avec l'employeur.

CSE : Conseil Social et Economique, fusion des 3 anciennes instances DP, CE et CHSCT. Composé à TDF de 21 membres titulaires élus par les salariés (et autant de suppléants). Il est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise.

CSSCT : Commission santé, sécurité et conditions de travail. Elle gère par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du CSE en matière de santé et sécurité. Elle est composée de 17 membres parmi les élus CSE.

Représentants de proximité : désignés par le CSE (5 par région), ils sont le relais des salariés auprès du CSE pour les problématiques locales ou individuelles.

Heures de délégation : permettent aux représentants du personnel d'effectuer les missions pour lesquelles ils ont été élus ou désignés. Ces heures sont considérées comme du temps de travail et sont donc rémunérées comme tel.

Délégués syndicaux : 24 h/mois ; Membres titulaires du CSE : 27 h/mois ; Membres du CSSCT : 20h/mois ; Représentants de proximité : 15 h/mois

En Avril 2019

Donnez-nous les moyens de vous défendre

VOTEZ UNSA